

# Le Tambour d'Apremont

JANVIER 2014

BULLETIN MUNICIPAL



# SOMMAIRE



**LE MOT DU MAIRE** ..... p.3

**LA CULTURE** ..... p.4 à p.7

- Le Club des Arts Plastiques
- Les Chicoulet
- Le Club de Couture
- Apremont Loisirs Créatifs
- Urbanisme
- Club Informatique
- Bibliothèque
- Le Centre Culturel (C.C.A.)
- Etat Civil

**LA JEUNESSE ET SPORTS** ..... p.8 à p.13

- L'école primaire
- L'arbre de Noël
- L'APEIA
- Education physique et gymnastique volontaire
- AGIL - Section Forme et Bien-Etre
- Le Polo Club de Chantilly
- Karaté Club
- AGIL - Section Golf
- La Compagnie d'Arc
- Tennis
- Badminton
- Club de Pétanque
- Téléthon 2013

**LES SÉNIORS** ..... p.14

- UNC - AFN Apremont
- La Ruche
- Repas des Séniors

**ENVIRONNEMENT** ..... p.15 à p.17

- Les sites d'intérêt écologiques du PNR Oise-Pays de France

**• COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX** ..... p.18 à p.27

**NUMÉROS UTILES** ..... p.28





## Chers(es) amis(es),

2013 est derrière nous.

2014 est l'année d'un profond changement puisque les 23 et éventuellement le 30 mars 2014 vous serez amenés à renouveler votre Conseil Municipal, 15 membres sans obligation de parité.

Vous avez courant septembre reçu dans vos boîtes aux lettres le bilan de votre Conseil sortant qui faisait état de ses réalisations.

### **DEPUIS NOUS NE SOMMES PAS RESTÉS INACTIFS, VOUS AVEZ PU VOIR SE CONCRÉTISER :**

- la fin du remplacement des branchements en plomb,
- le début de l'opération de renforcement électrique Allée du Parc et Rue de Saint Maximin,
- l'installation d'un jeu pour les petits dans le verger tout à côté de l'école.

Et puis la réforme des rythmes scolaires, en concertation avec l'association des parents d'élèves, et les professeurs des écoles nous avons travaillé et proposé comme demandé par l'inspection académique le schéma des journées à l'école d'Apremont à partir de la rentrée 2014. Nous attendons sa validation.

L'Etat non plus n'est pas resté inactif :

- la baisse de ses dotations,
- le transfert de l'urbanisme aux intercommunalités,
- de nouvelles charges sociales.

Enfin concernant la voirie pour la réfection d'une partie de la rue de Saint Maximin, des deux trottoirs et de la rue du Geai notre dossier est entre les mains du Conseil Général pour l'attribution de la subvention. La commission d'appel d'offres a ouvert les plis, cinq sociétés ont répondu, l'analyse a été faite, la concertation a été menée, seul le choix de l'entreprise reste à faire début janvier.

En matière de sécurité les résultats 2013 remis par la gendarmerie sont en baisse par rapport aux années précédentes. Ne sont comptabilisés que les faits déclarés. La vidéo-protection ne peut être efficace que si nous sommes en mesure de donner le jour et une tranche horaire pour permettre aux gendarmes d'exploiter l'enregistrement.

Vous avez certainement connaissance de l'opération Très Haut Débit to the home menée par le Conseil Général.

Ceci consiste à amener la prise fibre optique en limite de propriété comme nous avons le gaz, l'eau et l'électricité. Coût de l'opération 370 euros par prise, des discussions sont en cours pour sa prise en charge entièrement ou partiellement par la Communauté de Communes. Deux tranches 2013/2017 et 2018/2022. Apremont n'est concerné que par la deuxième tranche puisque depuis 2005 en collaboration avec Orange votre Conseil Municipal a décidé d'installer la fibre optique jusqu'à l'entrée du village et nous permettre de disposer de 20 Mega bits.

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE ÉTENDUE À LACHAPPELLE-EN-SERVAL, MORTEFONTAINE, ORRY-LA-VILLE ET PLAILLY COMPORTE MAINTENANT ONZE COMMUNES ET 48 892 HABITANTS. ELLE A ÉLARGI SES COMPÉTENCES :**

- au déploiement de l'internet à Très Haut Débit,
- au développement du tourisme,
- à la mise en place d'un plan de déplacements urbains pour améliorer le transport,
- à la création de crèches intercommunales à proximité des gares,
- à l'élaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) document d'urbanisme qui détermine à l'échelle de plusieurs communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements ou encore d'équipements.

Pour terminer et comme vous le savez déjà je ne solliciterai pas vos suffrages pour un nouveau mandat.

Après six années de conseiller municipal et 13 années de maire au service de tous j'aspire à une vie plus calme et plus sereine.

Je vous remercie, chers concitoyens, de la confiance que vous m'avez manifestée en deux occasions pour les élections municipales de 2001 et 2008 et en 1995 lorsque je suis entré pour la première fois au Conseil Municipal.

Tous mes vœux vont vers vous pour l'année 2014.

Je souhaite à tous et à toutes qu'elle vous soit au plan personnel, professionnel, familial aussi gaie fructueuse et heureuse que possible et, par dessus tout, vous garde en bonne santé.

**Gérard Manoussi, Maire d'Apremont.**



# La Culture...

## Le Club des Arts Plastiques



Les membres du Club des Arts Plastiques d'Apremont se retrouvent les **lundis et mercredis de 14 h à 18 h** dans une salle de la Mairie d'Apremont mise à notre disposition.

Les activités **peinture sur porcelaine, boutis et patchwork** sont proposées. Pas besoin de compétences particulières. Juste l'envie de pratiquer l'une de ces activités et de partager un « bon moment ». Si vous souhaitez rejoindre notre Club, les « anciennes » vous donneront des conseils pour que, très vite, vous puissiez réaliser des « merveilles ».

Montant de l'adhésion pour l'année 2014 : 40€

Comme les années précédentes, le Club des Arts Plastiques a participé au Téléthon organisé à Apremont les 29 et 30 novembre 2013. La vente a permis de faire un don conséquent au Téléthon 2013. Merci à tous celles et ceux qui ont contribué à ce résultat.

Très bonne année 2014 à toutes et à tous.

*La Présidente, Colette WALTER.*

**Pour nous rejoindre  
ou pour nous contacter,  
téléphonez-nous au 03 44 26 12 47**

## Les Chicoulet

Nous voulons remercier les personnes venues admirer les santons de Provence lors de l'expo vente qui a eu lieu en la salle communale.

Petite baisse de fréquentation mais le même bonheur de nous retrouver devant ces petits saints en argile qui sentent bon la Provence.

La chaude décoration, en cette période de froid, vous a aidé à faire votre choix pour constituer sa crèche ou continuer la collection de santons habillés, représentant des vieux métiers.

Les ventes de l'an dernier nous ont permis de faire, en outre, un don à l'épicerie sociale de Chantilly.

Nous vous donnons rendez-vous les 13 et 14 décembre 2014 et en attendant, toute l'équipe des Chicoulet vous souhaite une très bonne année 2014.

Vincent Lesbroussart.



## Le Club de Couture

Rattaché au **Centre Culturel d'Apremont**, le club de couture « **Les Doigts de Fée** » offre à ses adhérents la possibilité de s'initier ou de partager leurs compétences en : **Couture - Tricot et Points comptés.**

Nous nous réunissons le **mardi entre 15 heures et 19 heures**, en fonction des possibilités des adhérents qui pour certains sont encore en activité, dans une salle mise à notre disposition par la Mairie.

Si votre emploi du temps vous le permet et si vous le souhaitez, venez nous rejoindre. Vous apporterez vos idées et vos compétences qui nous enrichiront les uns les autres.

Le montant de l'adhésion pour 2014 demeure inchangé : 15 euros.

Que 2014 apporte à chacun son lot de petits bonheurs qui font la vie belle.

*La présidente, Charlotte Guilleux.*

**Pour nous contacter, téléphonez-nous au 03 44 25 37 72**

# Apremont **Loisirs Créatifs**



L'Association Apremont Loisirs Créatifs est une association autonome (loi 1901) qui se réunit les mardis et jeudis de 14 h à 18 h dans une salle mise à notre disposition par la mairie.

On y fait toutes sortes d'activités artistiques telles que : broderie, boules de Noël, peinture sur porcelaine, carte sur papier parchemin et 3 D, cartonnage etc.

Comme les années précédentes, nous avons apporté notre contribution et notre engouement pour le Téléthon qui fut encore une réussite bien que nous n'étions pas, pour cette manifestation à la date nationale. Notre don a été de 1 400 € incluant la tombola qui remporta un vif succès.

A cet effet nous remercions le restaurant Open House et la Grange aux Loups pour les repas offerts.

Nos remerciements vont également à nos fidèles clients qui comme les années précédentes nous ont rendu visite.

Tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014 et vous donnent rendez-vous lors du prochain téléthon.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

**M<sup>me</sup> Annie VAN HOLLEBEKE** ..... **03 44 25 31 69**

**M<sup>me</sup> Josiane KOSCIELNY** ..... **03 44 25 34 19**

## **Urbanisme**

**DP** - LAINE - 10, rue du Calvaire - Remplacement d'une balustrade

**DP** - WATTELLIER - 21, rue Aristide Briand - Remplacement du portail

**DP** - COUSSY - 17, La Normandie - Ravalement de façades

**DP** - MAILLET - 4, rue de Saint-Maximin - Remplacement du portail

**DP** - DUPREZ - 25, allée du Parc - Ravalement de façades

**DP** - VIDAL - 5, place Gallé - Remplacement de la porte de garage

**DP** - ZUCCATO - Chemin de la Vierge - Remplacement de clôture

**DP** - Le GOUZ De SAINT SEINE - 6, rue Aristide Briand - Réfection de la toiture et remplacement de fenêtres et portes

**DP** - MACHADO - 97 bis, rue Louis Wallon - Remplacement des fenêtres

**DP** - DUBUIS - 20, rue du 11 Novembre - Pose de pavés sur le trottoir

**DP** - CLAVEL - 14, rue du 11 Novembre - Réfection de toiture

**DP** - GUILLOU - 1, allée de la Chênaie - Ravalement de façades

**DP** - FLAMEIN - 1, allée du Muguet - Réfection du muret de clôture

**DP** - TURPIN - 19, rue Aristide Briand - Remplacement de porte de garage

**DP** - RICHARD - 27, rue du Buhat - Construction d'une annexe

**DP** - BONNET - 8, rue Aristide Briand - Remplacement de la porte d'entrée

**DP** - BERTHOU - 43, rue Louis Wallon - Extension d'habitation

**DP** - FLAMEIN - 1, allée du Muguet - Ravalement de façades

**DP** - AZEMA - 39, rue Louis Wallon - Ravalement de façades

**DP** - KINA - 27, rue de Saint-Maximin - Edification d'une clôture

**DP** - TRABUC - 3, chemin du Pts du Bosquet - Changement des menuiseries et réfection de toiture

**DP** - TRABUC - Ravalement de façades

**DP** - TRABUC - Réfection des façades

**DP** - TRONQUET - 46, rue Louis Wallon - Réfection du mur de clôture rehaussé d'une grille

**DP** - TURPIN - 19, rue Aristide Briand - Réfection toiture et charpente

**DP** - POTDEVIN - 1, La Normandie - Ravalement de façades

**DP** - BESSEY - 2, rue du 11 Novembre - Extension d'une habitation, construction d'un mur de clôture et démolition d'un appentis

**DP** - SERVIERE - 72, place du 8 Mai - Construction d'un garage

**DP** - DELAITRE - 4, allée du Parc - Construction d'un abri à bois

**PC** - VERGANO - 71, rue Louis Wallon - Réhabilitation et extension d'une dépendance

**PC** - VERGANO - Réhabilitation d'une maison d'habitation en 2 logements

Légendes : **DP** - Déclaration préalable

**PC** - Permis de construire



# La Culture...

## Le Centre Culturel (CCA)



## Le Club Informatique



Depuis sa création le 2 mars 2000 le club informatique a aidé de nombreux Apremontois et Apremontoises, jeunes et moins jeunes, à se familiariser avec l'ordinateur et ses diverses possibilités.

Le temps de la découverte est passé, aujourd'hui les enfants sont formés dans leur parcours scolaire et sont capables d'aider leurs parents à l'utilisation de ce moyen de communication.

Actuellement, nous faisons le constat suivant pour l'année scolaire 2012/2013 : deux animateurs pour trois membres occasionnels. Malgré une proposition de formation à la carte et sur rendez-vous en 2012, le club n'a pas retrouvé le dynamisme connu.

Les causes sont multiples, il est indéniable que l'outil semble être mieux maîtrisé aujourd'hui par les détenteurs de micro-informatique et que cette activité ne semble plus porteuse d'intérêt pour les Apremontois.

Néanmoins, il est à constater que le dépannage, aussi bien matériel que logiciel, semble correspondre à un besoin permanent. Malheureusement cela implique un autre savoir pour les formateurs que nous sommes ainsi que du matériel que nous n'avons pas.

L'activité du club reste maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

**Internet, photos, vidéos, petits dépannages ou gérer votre PC. Sur rendez-vous avec Christophe BARBU n° tél. : 07 81 32 70 95.**

**Pour la Bureautique, traitement de texte Word, tableur Excel, Power Point. Sur rendez-vous avec Erick LIEPA n° tél. : 06 86 43 01 51.**

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :  
Jean Martin tél. 03 44 25 39 07 après 20 h.**

Animés d'un esprit de convivialité, les membres du Centre Culturel d'Apremont se retrouvent régulièrement pour partager des idées de créations, tant au niveau de la couture que de la peinture sur porcelaine, tout en débattant sur des sujets d'actualité.

C'est dans cette bonne entente et par une belle journée de septembre 2013, particulièrement chaude et ensoleillée, que les membres du Centre Culturel d'Apremont se sont rendus dans le Pas-de-Calais. Au programme, visite de Montreuil-sur-Mer, sa citadelle du XVI<sup>e</sup> siècle classée monument historique en 1926. Puis, déjeuner dans un sympathique restaurant à Cucq. Et pour terminer, promenade et baignade (pour certains) à Stella-Plage.

Que cette année 2014 préserve la santé de chacun et apporte beaucoup d'émotions culturelles. Bonne année à tous.

Le Président, Jean-Marie Walter

# La bibliothèque au service des Apremontois

Le mardi (16 h - 18 h 30) et le samedi (15 h - 17 h 30), venez nous rejoindre pour emprunter des livres parmi les 3 000 titres disponibles.

Plus une cinquantaine de romans en anglais. 2 000 livres prêtés en 2013.

Nous disposons également d'une centaine de DVD.

Exprimez vos désirs et nous nous procurerons les titres que vous souhaitez.

Cette année la bibliothèque a été très présente auprès des enfants de l'école : comme tous les ans, accueil des enfants deux fois par mois, et en prime deux interventions très appréciées du conteur Vincent Gougeat + une journée d'initiation à la BD.



Année faste également avec deux soirées de conte à la salle communale : rires et émerveillement étaient au rendez-vous.



C'est votre participation qui fait la vie de la bibliothèque. Toute l'équipe vous souhaite une bonne année.

## Etat Civil



### NAISSANCES

DELAPORTE LEROUX Jules - 10 février - SENLIS  
BOLAÑA HERRERO Olivia - 18 avril - SENLIS  
SALSON Gabriel - 18 novembre - SENLIS



### MARIAGES

ELRIZ Matthieu & DUBREUCQ Céline - 1<sup>er</sup> juin  
LOTH Christophe & LEROY Jean-Paul - 1<sup>er</sup> juillet  
KALKSTEIN Julien & EL KHOURY Joumana - 6 juillet  
FABRE-AUBRESPY Guillaume & BOEDELIS Lise - 12 juillet  
GRAND Mathieu & MANOUSSI Marie - 31 août

### DECES

PLESSIER Théophile - 22 mars - APREMONT  
MESSÉANT Gilbert - 14 juin - SENLIS  
PAGANO Cosimo - 16 juillet - SENLIS  
SURQUIN épouse ROBEAUX Christiane - 20 juillet - APREMONT  
BOURET Pierre - 25 août - CREIL  
MARCHOIS Pierre - 3 septembre - CREIL  
BOELDIEU Christian - 3 octobre - APREMONT





# La Jeunesse et Sports...

## L'Ecole primaire



L'école est composée de 3 classes ; une classe maternelle, une classe de CP- CE1 et une classe de CE2-CM1-CM2.

Cette école rurale tourne avec 60 élèves environ chaque année. Ce petit effectif permet un apprentissage de qualité pour tous les Apremontois.

L'école dispose également d'un accueil périscolaire tous les matins dès 7h30 et le soir jusque 18h30.

La Cantine propose 2 services, pour permettre aux enfants de manger dans le calme, et des repas équilibrés et de qualité !

L'école dispose de son propre potager, les élèves mettent la main à la pâte dans la bonne humeur.

Chaque année, les enseignantes travaillent autour de projets.



Cette année les classes de cycle 2 et cycle 3 travaillent sur les paysages et les volcans d'Auvergne ; ils partent donc dans le Cantal durant une semaine pour travailler ce thème.



Le dernier week end de juin, les enseignantes et l'association de parents d'élèves organisent une grande Kermesse qui dure la journée entière. Les enfants présentent des spectacles, l'APEIA organise une buvette et les parents tiennent des stands de jeux durant l'après-midi. Cette journée permet à tous de profiter de l'école hors temps scolaire !

L'École a fait l'acquisition d'un jeu (cf image) pour les maternelles. Ils vont donc pouvoir profiter pleinement de leur récréation.

Si vous désirez une école dynamique, avec des enseignants motivés et concernés par la scolarité de vos enfants.



Si vous désirez que vos enfants apprennent dans un cadre privilégié et s'épanouissent autour de la nature.

Enfin si vous désirez une alternative aux grandes structures scolaires, n'hésitez plus ! inscrivez vos enfants à Apremont. Prendre contact avec la mairie pour plus d'informations.

## L'ARBRE de Noël

Le dimanche 15 décembre, il ne fallait surtout pas arriver en retard. Une journée très spéciale était programmée et les enfants d'Apremont étaient plus qu'impatients. Ils allaient rencontrer le Père Noël.

Il y avait une grosse ambiance à la salle communale d'Apremont, parce qu'il y avait beaucoup de parents avec les enfants.

14h30 le spectacle débute par la projection d'un film « Astérix », ensuite vers 16 h 00 direction la cantine où un excellent goûter est servi. Retour en courant à la salle, où la tension monte, Florence la responsable de la Commission jouets annonce au micro que le Père Noël est arrivé à Apremont.

Il fait son entrée par le fond de la salle. C'est la joyeuse bousculade autour de l'homme en rouge, dans son panier des bonbons qu'il lance, il monte sur la scène où sont entassés les paquets. La distribution commence. Une bien belle journée festive, pleine de cris et de joie.

La Commission CCAS, Jean CHAPPAZ



### L' APEIA

L'APEIA (Association des Parents d'Elèves Indépendant d'Apremont) a pour but d'apporter son soutien auprès de l'équipe éducative de l'école de notre village et de permettre à chaque enfant de s'épanouir au sein de celle-ci. **Le tarif d'adhésion pour l'année est de 5 euros.**

Nous organiserons un goûter déguisé à l'occasion de la Chandeleur, le dimanche 18 mai 2014 aura lieu le vide grenier qui sera cette année accompagnée d'un troc de plantes... ainsi qu'une tombola le jour de la kermesse qui aura lieu fin juin.



# La Jeunesse et Sports...

## Education physique & Gymnastique volontaire



Tous les jeudis matin, nos adhérents se retrouvent en musique pour une gymnastique d'entretien musculaire et cardio-respiratoire avec petit matériel, sous la houlette d'Isabelle MENON, notre animatrice diplômée de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV).

Les cours se déroulent à la salle communale d'Apremont le jeudi de 9 h à 10 h (excepté pendant les vacances scolaires). La cotisation pour la saison 2013-2014 a été fixée à 89 € pour

un cours par semaine (montant de la licence et adhésion à la Fédération inclus). Les inscriptions sont possibles en cours d'année. La cotisation est alors calculée au prorata des cours restants.

**Il n'est jamais trop tard** pour se mettre ou se remettre en forme. Profitez du bon découverte ci-joint pour venir nous rejoindre à la Gymnastique Volontaire.

BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUS

**Plus de renseignements ? Contactez-nous :**

**Bureau de la Section Gymnastique Volontaire,**  
**Marie-Claude BERTRAND, Présidente (06 73 81 64 58),**  
**Jocelyne LAMBERT, Trésorière (03 44 24 64 03),**  
**Jeannine JUGE de ROUVILLE, Secrétaire (03 44 25 58 56).**



### BON DÉCOUVERTE

**POUR 1 SÉANCE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
DURANT LE PREMIER TRIMESTRE 2014**

Venez découvrir la Gymnastique Volontaire  
le jeudi de 9 h à 10 h.

Merci de présenter ce bon à l'animatrice.

## AGIL

### Section FORME & BIEN-ÊTRE



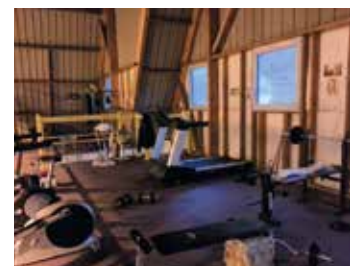
La section Forme et Bien-être a été créée en janvier 2013, par des anciens jeunes du village et avec l'aide de la Mairie. Celle-ci se trouve à la salle des sports au niveau de la mezzanine.

Cette section a pour activité principale, le travail en renforcement musculaire et cardio. Pour cela nous disposons de matériels adéquats afin de permettre aux adhérents d'atteindre leurs objectifs (élastiques, poids, bancs, vélos, rameur, tapis de course).

Forme et Bien-Etre compte 15 adhérents, venant principalement d'Apremont mais aussi des petits villages alentours. Il y règne une bonne ambiance et l'objectif principal est de se divertir tout en améliorant sa condition physique. Quoi de mieux après une longue journée de travail que d'aller se défouler par le biais du sport afin de se sentir mieux dans son corps et dans sa tête.

Nos adhérents ont la possibilité de s'y rendre de manière illimitée entre 7h et 23h.

La mairie d'Apremont a réalisé les travaux d'aménagement nécessaires pour rendre dorénavant ce lieu très agréable.



**Contact : Mr DE AMORIM David - 06 49 71 21 71**

# Le Polo Club du domaine de Chantilly



**Le Polo Club du Domaine de Chantilly annonce une saison particulièrement riche en moments forts avec des tournois de haut niveau en mai, juin et septembre et la consolidation d'un phénomène qui avait particulièrement séduit le public en 2013 : le polo féminin.**

Les plus curieux, les plus impatients et les plus passionnés pourront retrouver le chemin qui mène aux neuf terrains en herbe de la ferme d'Apremont à partir du 5 avril.

Au fur et à mesure de semaines qui mèneront vers le mois de mai, le niveau des tournois va s'intensifier vers la « trilogie » de printemps, les Coupes PGH, Charity et Laversine-Elie de Rothschild rassemblant les meilleurs professionnels français et quelques joueurs de l'élite argentine.

La Charity Cup, dont la finale se jouera le dimanche 8 juin sera suivi d'un concert au bénéfice d'une association.

Autre star du polo argentin, Lia Salvo, n° 3 mondial, sera cette année encore la chef de file des tournois féminins. L'an dernier, elle avait remporté la Ladies Cup Centre Porsche Roissy et l'Open de France Féminin Chopard ; elle est engagée à nouveau cette année dans les deux épreuves qui se disputeront en juillet et en septembre.

L'Open de France sera cette année la compétition française la plus relevée : une dizaine d'équipes ont annoncé cette année leur intention de participer à la course à ce titre prestigieux qui se disputera au cours des trois premières semaines de septembre.

Quel que soit le niveau du tournoi, quel que soit le jour pourvu qu'il y ait un match, les terrains de la ferme d'Apremont sont résolument ouverts à tous les publics. Chaque week-end,

les rencontres du samedi à 17 h 00 et le dimanche à 14 h 30 sont animées par un commentaire pédagogique entre les terrains d'honneur permettant de comprendre ce magnifique sport en toute facilité.



## Karaté Club



Le Karaté Club compte actuellement une quinzaine de licenciés dont 6 ceintures noires.

Le karaté do signifie *voie par la main vide*, c'est une discipline du corps et de l'esprit.

Les cours sont assurés par Frédéric Leduc, professeur diplômé d'état ceinture 3° dan.

- Le mercredi (salle communale) de 19 h à 20 h 30.
- Le vendredi (gymnase) de 19 h à 20 h 30.

**Renseignements : Frédéric Leduc**

**1 Ter b rue de A. Répulique**

**60810 Villers-Saint-Frambourg - Tél. 06 43 05 30 55**

## AGIL Section Golf



L'année 2013 s'est déroulée pour la section golf dans la continuité de ses rencontres amicales sur le golf d'Apremont et de Raray dans un esprit de convivialité et de tolérance apprécié de tous ses membres.

Cette année a été aussi marquée par les traditionnelles sorties en Angleterre et en France et ont été de l'avis de ses participants encore un grand succès.

Le séjour dans le Kent en mai a permis de jouer dans la région de Canterbury sur les magnifiques golfs de The Bridge (18 trous) et de Boughton (18 trous) ainsi que le dernier jour sur le superbe golf de Leeds castle (9 trous).

Le plaisir a été complété par des repas très conviviaux dans des lieux typiquement « english » comme le Chestfield Barn (datant de 1343) ou le pub proche de Leeds castle.

Nous avons découvert en septembre le golf de St-Omer qui est un magnifique parcours de la vallée de l'Aa. Nous nous rappelons tous les dénivelés impressionnants et notamment le trou n° 18.

Nous avons terminé l'année par un challenge amical qui a permis à chacun de participer au mieux, et en équipe, de ses capacités.

L'AGIL Section Golf permet à ses adhérents de pratiquer ce sport dans des conditions abordables et elle est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux « accros » à cette activité passionnante.

Il est prévu comme cela a été le cas fin 2012 et début 2013 d'organiser des cours collectifs pour permettre aux adhérents qui le souhaitent de s'initier ou de se perfectionner.

Tous les membres de la Section Golf vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.

*Le trésorier, Jean-Claude Guilleux.*

# La Jeunesse et Sports...



## La Compagnie d'Arc

Les Archers de la Coupe du Beauvaisis.

De gauche à droite : D. Maillet, F. Morice, F. Suard et A. Morice.

### Compagnie d'Arc



Apremont

Depuis que l'AGIL a modifié ses statuts, la Compagnie d'Arc va devenir autonome, elle ne sera plus "section AGIL", mais association partenaire.

Pour la saison 2013/2014, l'école de tir à l'Arc s'est enrichie de nouveaux membres.

Il faut savoir que depuis peu, l'accès à la salle de sport est ouvert toute la semaine aux archers qui veulent s'entraîner.

Nous ne manquerons pas de vous informer des prochains événements de l'année 2014 sur le site de l'AGIL.

Le tir à l'arc, discipline olympique, est aussi une tradition millénaire en Picardie et la Compagnie peut être fière de cette année 2013 riche en événements et en résultats :

**Avril** : Se déroulait l'Abat-oiseau, un tir qui consiste à toucher à 50 m un oiseau factice de petite taille.

Cette épreuve a désigné notre Roy Dominique Maillet, qui toucha la cible dès sa première flèche. Même chose pour un enfant qui gagne le titre de Roitelet.

### Mai 2013

- Quelques archers défilèrent pour représenter la Compagnie lors du Bouquet provincial, un défilé dans les rues de Compiègne, qui réunit des dizaines de compagnies d'archerie de France et de Navarre.

- Le tir du Bouquet de Compiègne suivait (tir au Beursault) où les participants peuvent se qualifier aux Championnats de France.

- La finale de la Coupe du Beauvaisis a vu les archers d'Apremont remporter le trophée qui trône dorénavant à la mairie.

**Juin** : le Challenge Henry Ferary remportait un franc succès, une réunion d'archers de la région, avec à la clé de la bonne humeur, quelques volées de flèches bien tirées dans cette petite cible à 50 m.

**Septembre** : La Compagnie accueillait quelques participants aux Championnats de France au Beursault, une belle réunion de très bons archers.

**Novembre** : le moment phare de l'année, avec le tir en salle qui réunissait pas moins de 140 archers sur un week-end. Un tir à 18 m sur des blasons couleur.

**Décembre** : les championnats par équipe d'hiver reprennent. Fidèle aux rendez-vous, quelque soit le temps. Il faudra viser et toucher pour gagner, toujours dans la joie et la bonne humeur.

Pour rejoindre la Compagnie d'ARC, vous pouvez vous présenter le mercredi soir à partir de 18h30 à la salle de sport, le meilleur accueil vous sera réservé.

François SUARD



## Tennis

Cette année, l'école de tennis d'Apremont a vu le départ d'Elisabeth Darnon et a recruté Thomas et Jérôme qui assurent les cours pour tous les enfants.

L'école continue donc dans une ambiance familiale, dynamique et sportive pour les enfants à partir de 7 ans. Pour ceux qui le souhaitent, des participations à des compétitions départementales ou régionales sont proposées.

Les cours sont ponctués de fêtes comme la fête de Noël pendant laquelle les enfants se sont fait maquiller et ont fait des jeux.

Les professeurs proposent aussi des cours particuliers.

**N'hésitez pas à nous contacter :**  
[www.agil-Apremont.com/tennis](http://www.agil-Apremont.com/tennis)  
[Lorenzo.christele@gmail.com](mailto:Lorenzo.christele@gmail.com)

# Badminton



«Une raquette, un volant, un sport de réflexe !»,

Voici comment le badminton pourrait être résumé simplement.

C'est un sport qui attire autant les hommes que les femmes et qui convient aux personnes de toutes tailles et de tous poids.

La section compte à ce jour sept membres, quatre jeunes et trois adultes (deux femmes et un homme).

Le badminton développe l'adresse et les réflexes et fait travailler épaules et pectoraux.

Nous nous retrouvons tous les vendredis soirs à la salle des sports.

C'est un bon moyen pour cette nouvelle année de se remettre au sport et de rencontrer des gens.

Passez une très bonne année 2014.



# Téléthon 2013

Cette année, 4 associations se sont mobilisées le vendredi 29 et samedi 30 novembre pour le Téléthon.

Si la somme collectée est supérieure à celle de l'année dernière, il faut constater que très peu de personnes se sont déplacées pour venir voir ce qui était exposé à la salle communale :

- Un grand choix de porcelaine par Le Club des Arts Plastiques.

- La Bibliothèque a refait un scrabble géant qui, comme toujours, attire les visiteurs ; elle nous a aussi fait une exposition très intéressante, sur « le Vieil Apremont ».

- De la porcelaine, des choix de cadeaux à prix divers par Apremont Loisirs Créatifs, ainsi qu'une tombola (dont les deux 1<sup>er</sup> prix étaient 1 repas pour 2 à « l'Open-House » et à « la Grange aux loups »).

- Initiation Self-défense par l'AGIL Club Karaté, qui n'a pas eu beaucoup de participants, mais qui a su mobiliser ses adhérents.

- Vente d'écharpes originales.

- Si l'AGIL Tir à l'Arc, n'était pas présente, cette section a reversé une partie de l'inscription à leur dernier concours en salle.

- L'UNC, Union des Anciens Combattants, a aussi fait un don.

- La somme globale est donc cette année de 1.948 €, répartie ainsi :

- **Bibliothèque : 73 €**
- **Club Arts Plastiques : 100 €**
- **Vente d'écharpes : 45 €**
- **AGIL Club Karaté : 230 €**
- **Apremont Loisirs Créatifs : 1 400 €**
- **AGIL Tir à l'arc : 70 €**
- **Union des Anciens Combattants (UNC) : 30 €**

Tous mes remerciements à ceux et celles qui continuent de s'investir pour cette cause.

Florence LAJEUNESSE  
Conseillère municipale,  
Coordinatrice Téléthon Apremont

## Club de Pétanque



Nous sommes un club de loisirs ouvert exclusivement à tous les habitants d'Apremont, à leurs familles et amis. Nos rencontres lors des concours sont avant tout un moment de détente et de convivialité. Que vous soyez une femme ou un homme, débutants ou joueurs plus avertis, chacun a une chance de gagner, avant tout l'essentiel étant de participer.

En 2013, nous avons organisé sept concours avec une participation sur l'année de 91 joueurs dont un vétéran qui, à 89 ans, finissait souvent dans les premiers !!!! Malheureusement, il nous a quitté au mois de septembre, pour nous ce fût une immense tristesse car il venait toujours avec plaisir et avec une belle joie de vivre qui ravissait tous les joueurs. Nous aurons toujours une pensée pour lui lors de nos concours !

Cette année nous avons fait deux repas organisés par les membres du bureau, un au mois de juin et l'autre lors de notre dernier concours. A ce propos, nous remercions notre cuisinier pour son talent.

Alors, venez profiter avec nous de ces moments de détente en participant à nos concours, les dates vous seront communiquées dans le calendrier des manifestations.

### Tarifs :

L'adhésion au club pour l'année est de :

Adultes : 10 euros ; Couple : 15 euros ;  
- de 16 ans : 5 euros

Concours si vous êtes adhérents au club : Adultes : 5 euros ; - de 16 ans : 3 euros

Concours si vous n'êtes pas adhérents au club : Adultes : 10 euros ;  
- de 16 ans : 5 euros



Les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

**Maintenant, à vous de jouer et de faire vivre ce club !**

**Pour tout renseignement :**  
**Pascal Van Hollebeke**  
**03 44 25 31 69 après 20h00**

22 mars - 5 avril - 26 avril - 17 mai - 28 juin+ repas - 20 septembre - 18 octobre + repas, soit un total de sept concours



# Les Séniors...

## REPAS des Séniors



La Municipalité et le CCAS ont honoré les Séniors de la Commune.

Comme la coutume le veut, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité ont invité le dimanche 20 octobre les Séniors à participer à un repas à la salle communale.

Ils étaient ainsi plus de 60 personnes qui se sont retrouvées autour d'un excellent déjeuner concocté par *l'Auberge la Grange aux Loups*, pour passer un moment agréable, en compagnie du Maire Gérard Manoussi et de son épouse, du Maire-Adjoint Jean-Michel Dagniaux et de son épouse, la doyenne Vixky Grizzo et du doyen Paul Courbon.

Le service était assuré par les membres du CCAS, les Conseillères et les Conseillers, des Jeunes de l'Association des Jeunes d'Apremont.

Séniors répondez présents à ce rendez-vous annuel.

La distribution des pommes de terre au mois de novembre et des colis au mois de décembre.

Les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux pour vous et vos proches.

Jean CHAPPAZ  
Responsable CCAS

## UNC – AFN d'Apremont

Pierre Emmanuel écrivait « *des hommes ont su mourir pour demeurer des hommes* » ne les oublions pas.

Le rôle et le but de la section UNC-AFN d'Apremont est la représentation du village dans les différentes cérémonies civiles et militaires de notre département et parfois au niveau national, comme le ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe, où le samedi 7 septembre 2013, quel souvenir pour le petit « Alexandre Godin » qui a effectué le ravivage de la flamme. Quelle émotion souvenir pour l'enfant et ses parents.

L'UNC-AFN d'Apremont et son président vous présentent leurs meilleurs vœux pour vous et vos proches.

Le Président UNC-AFN d'Apremont  
Jean CHAPPAZ

## La Ruche

Bientôt 30 ans d'existence, association fondée par le Maire Jean RADOLA et Raymond WATELLIER ; la Ruche est affiliée à la fédération départementale du Club des Aînés Ruraux de l'Oise.

L'adhésion est de 16 €, réunion le jeudi de 14h00 à 17h30 au sein de la mairie où des activités de jeux de société sont proposées autour d'un goûter. Nouveaux retraités nous vous donnons rendez-vous pour 2014.

Les Abeilles et les bourdons vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

Jean CHAPPAZ



# Environnement...

## LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES DU PNR OISE-PAYS DE FRANCE



*Les sites d'intérêt écologiques (SIE) sont des sites qui concentrent l'intérêt et les enjeux écologiques du territoire du Parc et participent aux différents réseaux écologiques : réseau forestier, réseau des milieux aquatiques et humides, réseau des milieux ouverts et fleuris...*

Ils se distinguent par le nombre d'espèces végétales et animales, par la présence d'habitat à enjeu, par la superficie et l'état de conservation des sites ainsi que par le niveau d'enjeu/responsabilité et l'originalité des espèces et habitats présents.

Ils sont classés en 3 catégories :

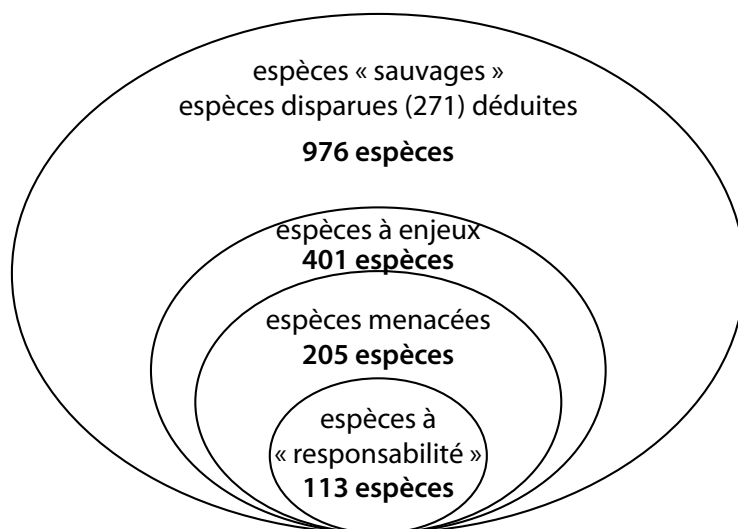
- Site d'intérêt écologique majeur
- Site d'intérêt écologique très fort
- Site d'intérêt écologique fort

On dénombre 50 sites qui se répartissent suivant leur niveau d'intérêt de la manière suivante :

- Majeur 10 sites
- Très fort 11 sites
- Fort 29 sites

Jean-Luc Hercent, chargé de mission Patrimoine Naturel  
Patrick Bouqueau

## BILAN FLORISTIQUE DU TERRITOIRE DU PNR





# Environnement...

## PELOUSES de la Plaine d'Apremont

Le site d'intérêt écologique des pelouses de la Plaine d'Apremont correspond à un ensemble agricole et forestier au sud de la forêt de la Haute Pommeraye et représente 33 ha.

### Flore

On y dénombre 6 espèces à enjeux parmi lesquelles 4 espèces à responsabilité Parc dont l'Hélianthème tachée (*Tuberia guttata*). Ce site constitue sa principale station du nord du bassin parisien.

### Faune

Présence d'une importante population de Grillon champêtre.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Menace Picardie	Rareté Picardie
<i>Crassula tillaea</i>	Mousse fleurie	EN	RR
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	NT	R
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	LC	AR
<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème taché	CR	E

### Catégories de menace :

CR = En danger critique d'extinction  
 EN = En danger d'extinction  
 VU = Vulnérable  
 NT = Quasi menacée  
 LC = Préoccupation mineure  
 DD = Données insuffisantes  
 NA = Non applicable  
 NE = Non évalué

### Catégories de rareté :

E : Exceptionnelle  
 RR = Très rare  
 R = Rare  
 AR = Assez rare

## LES STATIONS DE *Leonurus cardiaca* dans le Parc

### Picardie

Présente dans trois stations en lisière de forêt sur les communes d'Apremont, Fleurines et Gouvieux.

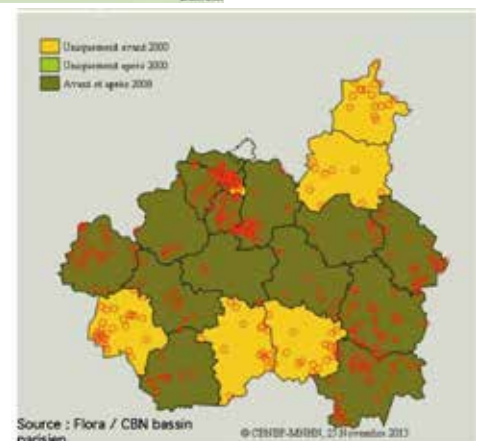
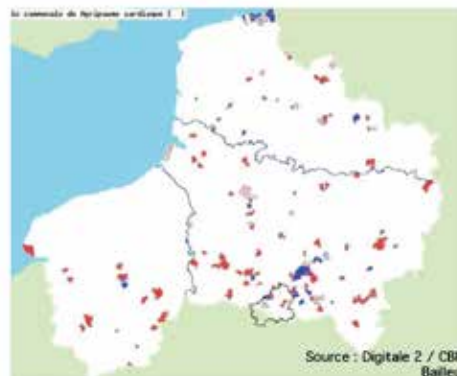
- *Apremont*  
Station de quelques pieds en bordure de chemin et au pied d'un mur.



Picardie	Ile de France
Menace	
NT	EN
Rareté	
RR	RR
Protection	

### *Leonurus cardiaca* L.

Agripaume cardiaque



# LES STATIONS DE *Crassula tillaea* dans le Parc



## Picardie

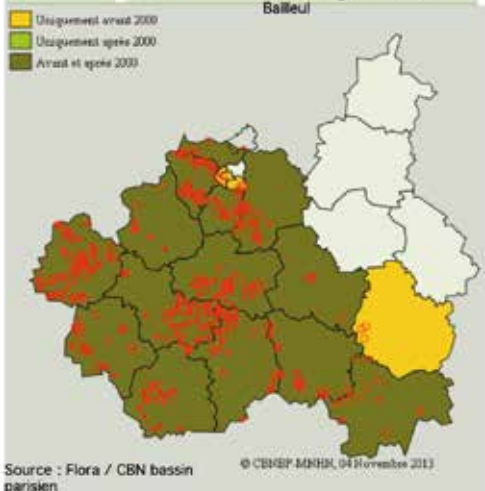
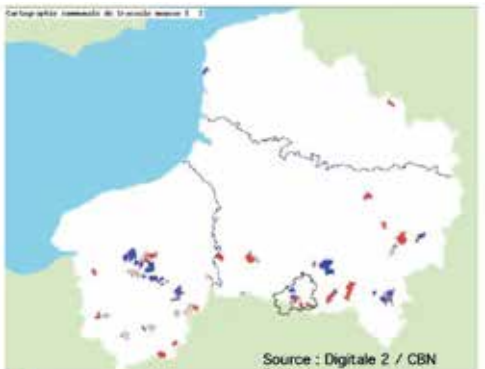
Présence sur quatre communes. Au nord de la forêt de Chantilly à Avilly-Saint-Léonard et Apremont et en forêt d'Ermenonville à Mortefontaine et Fontaine-Chaalis.

### • Forêt de Chantilly

Sur les espaces ouverts de la plaine d'Apremont en limite de forêt, sur l'ancien terrain de manœuvre de Senlis et au poteau Saint Nicolas en Forêt du Domaine de Chantilly.

Picardie	Ile de France
Menace	
EN	NT
Rareté	
RR	RR
Protection	

## *Crassula tillaea* Lest.-Garl. Crassule tillée [Mousse fleurie]



# LES STATIONS DE *Tuberaria guttata* dans le Parc



## Picardie

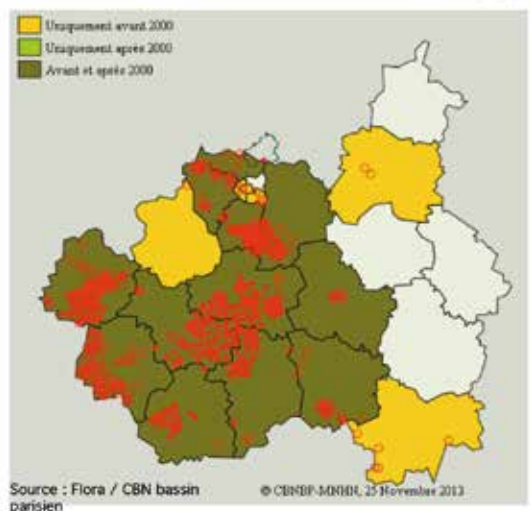
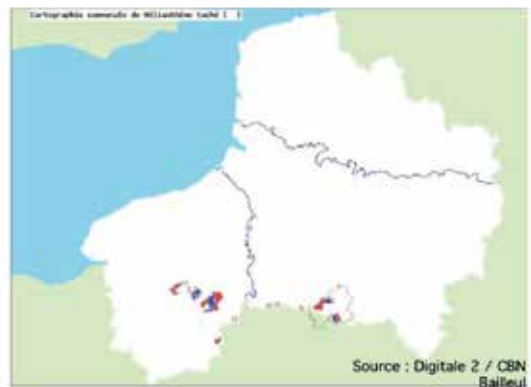
Présente dans le bois de Morrière à Plailly et la plaine d'Apremont.

### • Apremont

Des milliers de pieds sur les espaces ouverts en limite de forêt.

Picardie	Ile de France
Menace	
CR	LC
Rareté	
E	RR
Protection	

## *Tuberaria guttata* (L.) Fourr. Tubénaire tachée [Hélianthème taché]





# Les Réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> mars 2013

**L'an deux mil treize, le premier mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.**

**Etaient présents :** Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Wilfrid LOSSEL, Jean-Louis COUSSY, Daniel DOUCELIN.

**Absents :** Eric KREMP, Laurent DECOSTER (pouvoir à Jean-Louis COUSSY), Eric JACOB, Pierre JOUBERT, Delphine BARBET, Valérie DAUPLAY.

**Secrétaire de séance :** Wilfrid LOSSEL.

### 1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2012 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire expose que le décret du 24/01/2013 modifie, dès la rentrée 2013-2014, avec une possibilité de reporter cette application à la rentrée 2014-2015, les rythmes scolaires dans le premier degré en répartissant les heures d'enseignement sur 4 jours et demi, en prévoyant la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires. Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D521-10 à D521-13,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que le décret n°2013-77 prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être organisées sur 24 heures d'enseignement hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi (à savoir les lundis, mardi, jeudis et vendredis toute la journée et le mercredi matin) et cela à compter de la rentrée 2013-2014,

Considérant que l'article 4 du décret n° 2013-77 prévoit, par dérogation, la possibilité pour l'autorité compétente de demander au directeur académique des services de

l'éducation nationale le report de l'application du décret à la rentrée 2014-2015 pour l'école de la commune d'APREMONT, Considérant les conséquences engendrées par la mise en application de ce décret, que la commune n'est pas en mesure d'assumer dès la rentrée 2013-2014 :

- Difficultés de construction du Projet Educatif Territorial (attente de précisions sur la procédure et formulaire de présentation)
- Organisation de la journée de l'enfant (horaires d'enseignement - reste à prendre en charge par la commune).
- Coût évident (chauffage, éclairage, cantine, personnel d'encadrement, entretien).
- Aide financière de l'Etat.
- CLSH le mercredi dans une autre commune qui déciderait d'appliquer en 2013.

### Décide :

#### Article 1<sup>er</sup> :

De demander, au directeur académique des services de l'éducation nationale, le report de l'application du décret à la rentrée 2014-2015 pour l'école de la commune d'APREMONT.

### 3 - ADHESION AU SYNDICAT TRÈS HAUT DÉBIT :

Ce projet d'adhésion fera l'objet d'un sujet lors d'un prochain conseil municipal puisque le Conseil n'a pas désigné de délégué suppléant pour représenter la commune à ce syndicat.

### 4 - INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part des remerciements pour le versement des subventions de l'Association Prévention Routière et de l'Inspection Académique.

Il présente les félicitations faites par des administrés et le Conseil à l'équipe communale pour la gestion de la voirie durant la période de neige.

Il questionne les conseillers sur d'éventuelles remarques des habitants suite à la mise en place d'un seul ramassage pour le tri sélectif. A priori pas de remarque.

Il apporte les informations suivantes :

- demande de Monsieur et Madame BATTISTON concernant une demande d'autorisation d'ouvrir un portail dans le fond de leur jardin ainsi qu'une demande de

passage dans la ruelle du Puits Saint Martin. Monsieur le Maire a répondu par courrier que conformément au PLU « aucun nouvel accès particulier n'est autorisé sur la sente piétonne dite « du clos ».

- bilan des statistiques des interventions du Centre de Secours de Lamorlaye pour 2012.

- non livraison des repas à la cantine le jour de neige le 21/01/2013.

- mise en place du radar pédagogique au 01/05/2013.

- incident rue du Calvaire. Un candélabre et la boîte Telecom sont endommagés. Le visionnage des caméras sera effectué.

- forage en cours de nettoyage. Pendant ce temps un branchement provisoire a été effectué sur le forage du golf.

- renforcement électrique du post Paquebot rue de Saint-Maximin et Allée du Parc prévu en 2013 par le SE60 (syndicat d'électricité).

- Quelques informations sur l'extension de la CCAC. 3 groupes de travail sont constitués :

- compétences et projets

- finances et juridique

- gouvernance. Ce groupe a déjà travaillé car la décision doit être prise au plus tard fin juin 2013.

L'intégration des 4 communes actuellement isolées (La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Orry la Ville et Plailly) ainsi que la loi dite « Richard » du 31/12/2012 modifient notamment la représentation des communes au Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu détaillé (document remis) de la représentation des communes au sein du futur Conseil Communautaire après les élections municipales de mars 2014.

A l'unanimité des 11 communes la représentation suivante a été retenue :

Aprémont 3 sièges, Avilly-Saint-Léonard 3 sièges, Chantilly 5 sièges, Coye-la Forêt 4 sièges, Gouvieux 5 sièges, Lamorlaye 5 sièges, La Chapelle en Serval 3 sièges, Mortefontaine 3 sièges, Orry-la-Ville 4 sièges, Plailly 3 sièges, Vineuil Saint Firmin 3 sièges.

Cette répartition tient compte de l'état d'esprit qui règne au sein de la Communauté de Communes en donnant une part significative aux petites communes.

Cette répartition doit obtenir l'accord des services de l'Etat pour l'aspect proportionnalité au regard du nombre d'habitants et si acceptation vote des Conseils Municipaux des 11 communes. Sinon nous devrons revoir notre travail avec des solutions que nous avons déjà envisagées.

- Prochaine réunion de travail du conseil municipal le vendredi 15 mars à 20h30 sur les finances et les travaux de voirie.

- Prochain conseil le vendredi 05 avril à 20h30 pour le vote du budget.

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES :**

• Monsieur Lossel rapporte la demande de mise en place d'un banc sur le chemin menant à la table ronde. Il questionne Monsieur le Maire quant à l'article paru dans Oise Hebdo concernant les chiffres avancés pour les travaux du forage et de la voirie. Monsieur le Maire lui précise qu'ils sont exacts et que pour la voirie ce ne sont que des estimations.

Il se renseigne sur la conformité des produits utilisés par le Golf et le Polo pour le traitement des pelouses. Monsieur le Maire lui précise que cela fait l'objet d'une convention et que ces produits sont aux normes et utilisés avec beaucoup de rigueur.

Il précise qu'un lampadaire rue Pasteur ne fonctionne plus depuis longtemps et également un rue de Saint-Maximin. Le prestataire sera sollicité pour ces vérifications. Il pose la question de la protection fonctionnelle en tant qu'élu. Monsieur le Maire confirme qu'il cotise personnellement pour lui et les adjoints à une assurance dans le cadre de leurs missions.

• Monsieur Doucelin précise que l'élagage le long du golf a été très bien effectué, il demande de nouveau à ce que les chasseurs de la Haute Pommeraie signalent leur présence. Il sollicite la possibilité d'interdire le stationnement rue Charles Durand. Il sera plutôt rappelé aux riverains concernés de se garer convenablement. Il demande également ce que devient la maison abandonnée rue de la Haute Pommeraie. Monsieur le Maire lui précise que cette affaire a fait l'objet d'un appel par des riverains à la Cour d'Appel de Douai de la décision du Tribunal Administratif qui avait donné raison à la Commune et qu'elle n'est toujours pas jugée. Il sera demandé par contre au propriétaire de clôturer. Il fait remarquer qu'un pavé devant l'Open est enlevé et qu'un trou apparaît. Peut provenir à la suite des travaux de recherche de fuite d'eau. Le fermier sera contacté.

• Madame Lajeunesse souligne de nouveau le problème de stationnement rue Pasteur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2013**

**L'an deux mil treize, le cinq avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.**

**Etaient présents :** Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Valérie DAUPLAY.

**Absents :** Eric KREMP, Eric JACOB (pouvoir à Gérard MANOUSSI), Pierre JOUBERT, Delphine BARBET, Daniel DOUCELIN.

**Secrétaire de séance :** Wilfrid LOSSEL.

**Deux sujets sont rajoutés à l'ordre du jour :**

- la demande de subvention DETR 2013 pour les travaux d'aménagement de sécurité rue de Saint-Maximin,

- l'indemnité représentative de logement des instituteurs 2013.

#### **1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 1<sup>er</sup> MARS 2013 :**

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **2 - EXPOSE SUR LES TRAVAUX DU FORAGE PAR MONSIEUR MEYER DE L'ENTREPRISE FOREM :**

Monsieur Meyer de l'entreprise FOREM et Monsieur ANCELIN Adjoint Chef d'Agence de la Lyonnaise des Eaux nous présentent un exposé sur les travaux actuels de régénération du forage.

Notre forage date de 1982 et n'avait jamais fait l'objet d'une réhabilitation et d'un nettoyage. C'est l'objet des travaux qui ont été menés depuis mi-février, terminés maintenant et qui ont permis de passer d'un débit de 12 m<sup>3</sup>/h à 45 m<sup>3</sup>/h pour un débit d'utilisation de 30 m<sup>3</sup>/h. Coût 82 000 €.

C'est le forage du golf que nous avons substitué au notre pendant la durée des travaux en toute transparence pour les usagers. Monsieur le Maire remercie la Direction du Golf d'avoir accepté de nous héberger.

#### **3 - DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRES INTEGRATION DES 4 COMMUNES ISOLEES APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014 :**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté de l'Aire Cantilienne du 25

octobre 2012 en faveur de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne aux communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly ;

Vu les délibérations des conseils municipaux adoptées à ce sujet ;

Vu l'arrêté préfectoral, notifié le 14 janvier 2013, qui porte extension du périmètre de la CCAC à compter du 1er janvier 2014 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 mars 2013 proposant la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant la volonté de la Communauté de l'Aire Cantilienne de se doter d'une gouvernance respectueuse de chacun, garante d'un fonctionnement consensuel,

Considérant que la loi 16 décembre 2010 modifiée, notamment par la loi du 31 décembre 2012, modifie en profondeur la gouvernance du bloc local (communes/communautés), et prévoit notamment de nouvelles règles de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre ;

Considérant que l'article L 5211-6-1 du CGCT fixe le nombre et les conditions de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant à dater du renouvellement général des conseils municipaux qui interviendra en 2014 ;

Considérant que le nombre total des sièges est établi en application d'un tableau prévu à l'article précité, auquel on ajoute un siège pour chaque commune dont la population est inférieure au quotient électoral, avec application du critère de la population municipale simple (et non de la population municipale totale) ;

Considérant que pour la CCAC, le nombre de sièges minimum, déterminé en fonction de la population municipale de l'EPCI, s'établira à 38 (chiffre indiqué par le législateur pour les EPCI dont la population municipale est comprise entre 40.000 et 49.999 habitants), chiffre auquel s'ajoutent 3 sièges (pour les communes inférieures au quotient), soit un total de 41 sièges, à se répartir à la proportionnelle ; Considérant qu'il est loisible aux communes, avant la fin du mois de juin 2013, de convenir d'un accord amiable, prenant en compte notamment le critère de la population, et qu'en pareil cas le nombre le nombre maximal de sièges autorisé pour le futur conseil communautaire de la CCAC peut s'élever jusqu'à à 51 sièges.



# Les Réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2013 (suite)

Considérant qu'un comité de pilotage a conclu à l'unanimité en faveur des principes suivants : fixation du nombre de sièges à 41 ; attribution de 3 sièges par commune, soit 33 sièges répartis de manière fixe ; répartition des 8 sièges restants en fonction du poids de la population ; Considérant que selon cette hypothèse, la répartition des sièges au sein de l'assemblée délibérante serait la suivante :

Communes	Population	Nb de sièges
Aprémont	713	3
Avilly-Saint-Léonard	983	3
Chantilly	10 876	5
Coye-la-Forêt	3 749	4
Gouvieux	9 434	5
Lamorlaye	9 300	5
La Chapelle en Serval	2 914	3
Mortefontaine	870	3
Orry-la-Ville	3 403	4
Plailly	1 671	3
Vineuil-Saint-Firmin	1 425	3
<b>Total</b>	<b>45 338</b>	<b>41</b>

Considérant que cet accord doit être conclu à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la Communauté représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse ;

Considérant l'intérêt pour les communes de se prononcer sur la proposition de répartition des sièges faite par le Conseil communautaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 10 VOIX POUR A L'UNANIMITE,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : le conseil municipal adopte la répartition des sièges au conseil communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon le tableau suivant :

Communes	Population	Nb de sièges
Aprémont	713	3
Avilly-Saint-Léonard	983	3
Chantilly	10 876	5
Coye-la-Forêt	3 749	4
Gouvieux	9 434	5
Lamorlaye	9 300	5
La Chapelle en Serval	2 914	3
Mortefontaine	870	3
Orry-la-Ville	3 403	4
Plailly	1 671	3
Vineuil-Saint-Firmin	1 425	3
<b>Total</b>	<b>45 338</b>	<b>41</b>

**Article 2** : le conseil municipal demande également au préfet de bien vouloir arrêter cette répartition dans les délais fixés par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Article 3** : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au Préfet de l'Oise, au Président de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne ainsi qu'aux Maires du périmètre concerné.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE :

Il a été décidé lors de la réunion de travail du 25/03/2013 d'effectuer dans un premier temps sous réserve de l'accord de la subvention par le Conseil Général et du financement par les banques de procéder à des travaux d'aménagement de sécurité et de renforcement de voirie rue de Saint-Maximin avec la création de trottoirs côté pair et impair, et de la réfection de la voirie rue du Geai.

### 5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux d'aménagement de sécurité et de renforcement de voirie rue de Saint-Maximin.

Ces travaux consistent en la réfection de voirie et la création de trottoirs.

Le devis s'élève à la somme de :

- SEC : 162 500,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ces travaux tels que défini ci-dessus,

- accepte le devis,

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.

## **6 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE SAINT-MAXIMIN :**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux d'aménagement de sécurité rue de Saint-Maximin.

Ces travaux consistent en la mise en place :

- d'un plateau à l'intersection de la Normandie et de la rue de Saint-Maximin,
- d'un dos d'âne rue de Saint-Maximin
- de la signalisation en forêt Le devis s'élève à la somme de :

- SECT : 53 300,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ces travaux tels que défini ci-dessus,
- accepte le devis,
- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2013

## **7 - DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA DERNIERE TRANCHE DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB :**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la continuité du projet de remplacement des branchements en plomb dans toute la Commune.

Ce projet réparti en 4 tranches (2010-2011-2012-2013) a démarré en 2010 et a été subventionné au titre de la DGE 2010, 2011, DETR 2012 et demande de DETR 2013.

La 4ème et dernière tranche sera réalisée en 2013.

30 branchements sont concernés. Le devis est établi comme suit :

- SPAC ..... 23 100,00 € H.T.

- Lyonnaise ..... 4 650,00 € H.T.

Total ..... 27 750,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ces travaux tels que défini ci-dessus,
- accepte les devis,
- sollicite une subvention exceptionnelle au titre de l'Etat.

## **8 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte administratif 2012 du budget eau/assainissement présenté par le Président, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Président, dont les résultats sont les suivants :

**EXPLOITATION :** excédent de clôture :

78 736,64 €

**INVESTISSEMENT :** excédent de clôture :

41 009,29 €.

Vu les restes à réaliser qui s'élèvent comme suit :

- DEPENSES : 82 513,00 €

- RECETTES : 48 505,00€, soit un déficit de 34 008,00€ et un excédent total de 7 001,29€.

Aussi la somme de 41 009 € sera reportée en investissement recettes au compte 001 et la somme de 78 736 € sera reportée en

exploitation recettes au compte 002.

Le compte de gestion présenté par le Receveur de la Trésorerie de Creil, comptable de la commune, présentant les mêmes résultats est également accepté.

## **9 - BUDGET PRIMITIF 2012 EAU/ASSAINISSEMENT :**

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité pour la somme de 126 972 € en section d'exploitation et pour 208 187 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

## **10 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte administratif 2012 du budget de la Commune, présenté par le Maire, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Maire, dont les résultats sont les suivants :

**FONCTIONNEMENT :** excédent de clôture :

49 176,35 €

**INVESTISSEMENT :** excédent de clôture :

159 301,17 €

Vu les restes à réaliser qui s'élèvent comme suit :

- DEPENSES : 36 303,00 €

- RECETTES : 10 641,00 €, soit un déficit de 25 662,00 € et un excédent total de 133 639,17 €.

Aussi la somme de 159 301 € sera reportée en investissement recettes au compte 001 et la somme de 49 176 € sera répartie en exploitation recettes au compte 002 pour un montant de 23 514 € et la somme de 25 662 € affectée en réserves au compte 1068.

Le compte de gestion présenté par le Receveur de la Trésorerie de Creil, comptable de la commune, présentant les mêmes résultats est également accepté.

## **11 - SUBVENTIONS 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions 2013 inscrites au budget primitif 2013 de la Commune aux Associations suivantes :

- AGIL : 2 000 €, APEIA : 500 €, APREMONT LOISIRS-CREATIFS : 400 €, ASDAPA : 100 €, BIBLIOTHEQUE : 1 600 €, CENTRE CULTUREL D'APREMONT : 450 €, CMAC : 3 000 €, COORDINATION SANITAIRE ET SOCIALE : 100 €, INSPECTION ACADEMIQUE DDEN : 80 €, LA RUCHE : 200 €, LA SOURCE EPICERIE SOCIALE : 410 €, LIGUE CONTRE LE CANCER : 80 €, PREVENTION ROUTIERE : 54 €, UNC : 300 €.

## **12 - TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,019752 aux 4 taxes directes locales 2013 de

la Commune, soit les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,40

- pour un produit ..... de 215 472 €

- Taxe foncière (bâti) : 18,11

- pour un produit de ..... 174 816 €

- Taxe foncière (non bâti) : 34,04

- pour un produit de ..... 10 212 €

- Cotisat° Foncière des entreprises : 16,05

- pour un produit de ..... 20 528 €

TOTAL : ..... 421 028 €

## **13 - BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE :**

Le budget primitif 2013 est voté à l'unanimité pour la somme de 608 452 € en section de fonctionnement et pour 299 712 € en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

## **14 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2013 :**

La Préfecture, par circulaire du 02/04/2013 invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2013 sachant que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac a été estimé à 1,8 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au taux de 1,8 %.

## **15 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

• l'organisation des foulées de l'Ardente le samedi 1er juin 2013. Les Conseillers disponibles pour cette manifestation se feront connaître auprès de Monsieur Rousselin.

• L'élagage de la D 606 E a été effectué. S'agissant de la limitation de vitesse à 70 km/h sur les RD 606 et 606 E, le Département dans son courrier du 08 mars 2013 nous précise qu'il est favorable à cette mesure qui contribue à la sécurité et qu'un arrêté va être préparé dans ce sens et la signalisation réglementaire sera mise en place par suite.

- Monsieur Decoster précise qu'il n'a pas été vu de radars pour faire des contrôles de vitesse rue de Saint-Maximin. La demande a été faite auprès de la Gendarmerie.

- Monsieur Chappaz demande la possibilité de restaurer la statue de la Vierge.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.**



# Les Réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

**Etaient présents :** Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Florence LAJEUNESSE, Eric KREMP, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET, Valérie DAUPLAY, Daniel DOUCÉLIN.

**Absents :** Patrick BOUQUEAU (pouvoir à G. MANOUSSI), Jean-Michel DAGNIAUX (pouvoir à J. CHAPPAZ), Eric JACOB, Pierre JOUBERT.

**Secrétaire de séance :** Wilfrid LOSSEL.

### 1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 05 AVRIL 2013 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - PRESENTATION PAR M. COSTECALDE DU PROJET D'INSTALLATION D'UN MANEGE DANS L'ENCEINTE DU POLO CLUB :

Monsieur le Maire présente Monsieur et Madame COSTECALDE au conseil municipal. Ils sont venus pour présenter un projet d'école d'équitation sur Apremont au sein du polo club.

Ce projet fera l'objet d'une réunion avec différents intervenants quant à la possibilité de le mettre en place.

### 3 - CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA BIBLIOTHEQUE D'APREMONT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE :

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux une convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le département et la commune concernant l'ouverture et le fonctionnement d'une bibliothèque.

Après étude de cette dernière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### 4 - ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DU GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE :

Vu l'arrêté du 03/05/2013 de Monsieur le Préfet de l'Oise, soumettant à enquête publique du 06/06/2013 au 06/07/2013 inclus, la demande présentée par Le Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise en vue d'exploiter des installations de combustion et de régulariser la situation administrative de l'établissement situé sur la commune de Creil et après un exposé aux Membres du Conseil Municipal, ce dernier émet un avis favorable, à l'unanimité sur ce dossier.

### 5 - RAPPORTS 2012 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire précise que les rapports annuels 2012 du service public de l'eau potable et de l'assainissement sont mis à disposition et consultables en mairie.

### 6 - ACHAT DE PARCELLES :

Considérant la nécessité d'effectuer un relevé topographique pour le marché voirie et la réfection de trottoirs rue de Saint-Maximin, il s'avère qu'une partie du trottoir appartient à des propriétaires et non à la Commune.

Le Cabinet ANDRE a donc été chargé de réaliser ce relevé et afin de régulariser la situation, la Commune doit acheter, sous réserve de l'accord des propriétaires, les parcelles AB 95p - 158p - 159p - 163p - 165p d'une contenance de 1 a 80 ca.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique. Une réunion est organisée avec les propriétaires le mardi 02 juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification cadastrale et autorise le Cabinet André à effectuer les démarches administratives nécessaires.

### 7 - VENTE DE PARCELLES :

Considérant la nécessité de régulariser le parcellaire de la partie de l'ancienne sente rurale n° 47 dite de Pont traversant la propriété des Consorts DE AMORIN cadastrée AC 80 mise en vente, le Cabinet ANDRE a réalisé le plan de division permettant à la Commune de céder les terrains C aux Consorts DE AMORIN, D aux futurs acquéreurs et E à M. Wesley TOUPIN.

Monsieur le Maire propose cette vente à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification cadastrale et autorise le Cabinet André à effectuer les démarches administratives nécessaires et charge notre Notaire pour rédiger l'acte de vente.

### 8 - CREATIONS DE POSTES :

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, Considérant la nécessité de créer les emplois :

- d'adjoint technique principal 1ère classe,
- et d'adjoint technique 1ère classe,

en raison d'un avancement de grade avec avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 02 avril 2013,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de ces deux emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents cette modification.

## 9 - DECISIONS MODIFICATIVES :

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante acceptée à l'unanimité.

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement section investissement		7 725,00 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>7 725,00 €</b>		
D 6531 : Indemnités élus		1 075,00 €		
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus		4 250,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>5 325,00 €</b>		
R 74121 : Dot Solidarité rurale				9 181,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participation</b>				<b>9 181,00 €</b>
R 758 : Prod. divers de gest° courante				3 869,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>3 869,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>13 050,00 €</b>		<b>13 050,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D 2158 : Autres matériels & outillage		6 200,00 €		
D 2188 : Autres immo corporelles		1 525,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>7 725,00 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct				7 725,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>7 725,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>7 725,00 €</b>		<b>7 725,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>20 775,00 €</b>		<b>20 775,00 €</b>

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La Société CBS nous a fait une nouvelle proposition pour des ralentisseurs mais la solution ne correspond pas à nos besoins.
- Suite à des problèmes de photocopieur à l'école, notre fournisseur actuel nous fait une proposition pour une location 60 mois à condition que nous changions à la fois le copieur de l'école mais aussi celui de la mairie. Monsieur Doucelin nous donne deux autres contacts pour comparer les offres.
- Suite à la réorganisation territoriale de la Gendarmerie nationale, la Brigade de

Creil va être rattachée à Chantilly et Pont Sainte Maxence. Nous dépendrons donc de Chantilly. Mise en place en 2014.

- La Commune est classée 3ème au prix des Concours des villes et Villages fleuries dans l'arrondissement de Senlis.
- Une parcelle de bois de 4 550 m<sup>2</sup> rue de Saint-Maximin a été mise aux enchères.
- Monsieur Coussy fait remarquer les nombreux trous route de Saint-Maximin. Nous faisons de l'enrobé et essayons de reboucher au maximum.
- Madame Lajeunesse rapporte les problèmes récurrents dans la rue Pasteur quant au stationnement impossible devant chez elle.

• Monsieur Decoster demande s'il est prévu de désherber la Commune. Ceci est effectivement prévu dès que les conditions météorologiques le permettront. Monsieur le Maire précise que chaque riverain doit entretenir son trottoir.

Il précise également de vérifier le lampadaire au niveau du 19 La Normandie, il semblerait que celui-ci ne soit pas protégé de la pluie. Il souhaite également la présence des gendarmes lors d'une prochaine réunion pour la limitation de vitesses dans le village.

• Monsieur Doucelin informe que les poubelles n'ont pas été ramassées le mardi précédent, ceci à cause d'une voiture mal garée. Concernant le ramassage des déchets verts il aurait été préférable de mettre en place un ramassage par semaine durant la période d'été.

Il demande la possibilité de mettre en place une poubelle à l'arrêt de car Place Gallé.

• Monsieur Lossel se renseigne sur un vol de voiture dans la Commune. Effectivement le visionnement des caméras n'a pas permis d'identifier les responsables qui circulaient à bord d'un véhicule muni de fausses plaques.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.**

# CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le treize septembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

**Etaient présents :** Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Delphine BARBET.

**Absents :** Florence LAJEUNESSE (pouvoir à J.M. DAGNIAUX), Eric KREMP (pouvoir à P. BOUQUEAU), Eric JACOB (pouvoir à G. MANOUSSI), Pierre JOUBERT, Valérie DAUPLAY (pouvoir à D. BARBET), Daniel DOUCELIN.

**Secrétaire de séance :** Wilfrid LOSSEL.

## 1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 JUN 2013 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2 - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée : L'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires. Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire » a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ci-dessous :

Filière	Grade	Catégorie	Nombre d'emplois	Année de recrutement
Sociale	ATSEM 1 <sup>o</sup> classe	C	01	2002



# Les Réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2013 (suite)

### 3 - DELIBERATION CREANT

#### LA BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil, lors de sa réunion du 28 juin, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le département et la commune concernant l'ouverture et le fonctionnement d'une bibliothèque.

Nous devons annexer à cette convention une délibération créant la Bibliothèque appelée autrefois « Patronage laïque ». Cette délibération daterait du 18/12/1971.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la création de la Bibliothèque depuis ce 18/12/1971 et vote son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

### 4 - DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante afin de remplacer le tracteur actuel. Décision acceptée à l'unanimité.

#### DEPENSES

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
--	--------------------------	----------------------------

#### INVESTISSEMENT

D 2315		
opération 33 (voirie) :		
Immos en cours	23 000,00 €	
D 21571		
Matériel roulant		23 000,00 €

### 5 - NOUVELLES REGLES DU SE 60 :

Monsieur le Maire rappelle que la dernière modification de statuts du SE60 datant du 30 avril 2009 avait permis au SE60, après les extensions en 2006, de faire évoluer les compétences du Syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification (renforcements, enfouissements de réseaux, sécurisation) et réseaux liés (éclairage public, réseaux téléphoniques...).

Il indique que plus de 99 % des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux.

Il fait part des demandes des adhérents sur l'évolution des compétences du SE60 notamment en travaux d'éclairage public.

Les compétences ont donc été revues pour accompagner les communes en matière d'éclairage public, tenir compte des modifications réglementaires sur le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique et préparer l'avenir sur des domaines porteurs (bornes de recharges électriques...).

Monsieur le Maire indique aussi que suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires et à la suppression du vote plural, les modes de représentation ont dû être revus pour éviter un comité pléthorique.

Chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L.5212-8 du CGCT concernant le collège pour l'élection des représentants au comité, Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale approuvé le 10 février 2012,

Vu le projet de statuts présenté en séance, Considérant les besoins des communes ne bénéficiant pas de services suffisamment étoffés et l'intérêt de mutualiser les moyens, Considérant la nécessité de réactualiser les statuts, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- d'adopter les statuts annexés à la présente délibération.

### 6 - RAPPORT SUR LA REHABILITATION DU FORAGE :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un rapport sur la réhabilitation du forage est à leur

disposition. Il rend compte des travaux réalisés et des résultats obtenus lors de cette intervention.

### 7 - RAPPORT ANNUEL DU SMVO :

Le rapport annuel 2012 du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est également à disposition.

### 8 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire propose aux conseillers de diffuser le bilan du mandat de mars 2008 à mars 2014. Après quelques remarques le bilan sera corrigé et diffusé en accord avec le conseil.

- Monsieur le Maire rapporte la demande d'un administré quant à la possibilité de prise en charge de la facture de l'enlèvement des nids de guêpes. Le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande. Cette intervention ne se faisant plus par les Pompiers est devenue payante et est effectuée par des sociétés privées.

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dagniaux concernant l'installation d'un conteneur à verres enterré. Il précise, après étude, la possibilité de l'installer Place Gallé près de la cabine téléphonique. Le Conseil souhaite connaître le prix même s'il est pris en charge par la CCAC et les décibels engendrés lors du dépôt de verres. Une réunion serait également envisagée avec les riverains concernés quant à son implantation.

- Monsieur Decoster demande à ce que la Sente de la Mare soit élaguée. Cet entretien normalement est à la charge des propriétaires concernés. Il précise qu'un réverbère à la Normandie ne fonctionne plus et demande la possibilité de régler le poste Paquebot pour que les lumières ne s'allument pas trop tôt.

- Monsieur Bouqueau demande la possibilité de remblayer les trous de la chaussée avant l'hiver.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signés le registre.**

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 17 décembre 2013

L'an deux mil treize, le dix sept décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

**Etaient présents :** Gérard MANOUSSI, Jean CHAPPAZ, Patrick BOUQUEAU, Jean-Michel DAGNIAUX, Florence LAJEUNESSE, Eric KREMP, Wilfrid LOSSEL, Laurent DECOSTER, Jean-Louis COUSSY, Valérie DAUPLAY.

**Absents :** Eric JACOB (pouvoir à G. MANOUSSI), Pierre JOUBERT, Delphine BARBET, Daniel DOUCELIN.

**Secrétaire de séance :** Wilfrid LOSSEL.

### Un sujet est rajouté à l'ordre du jour :

- Le projet de délibération de saisine du CTP pour la fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade,

### 1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 2013 :

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - CONVENTION AQUALIS 2013/2014 :

Pour permettre aux enfants de l'école d'Apremont de se rendre au centre aquatique AQUALIS de l'Aire Cantilienne, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS AQUALIS, gestionnaire de la piscine AQUALIS, pour l'année scolaire 2013/2014 qui s'étendra du 23 septembre 2013 au 07 juin 2014.

### 3 - RAPPORTS D'ACTIVITE 2012 DE LA CCAC :

Après avoir entendu l'exposé sur,

- les rapports d'activités du bilan 2012 et des perspectives 2013 de la Communauté de l'Aire Cantilienne,

- le bilan 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

### 4 - STATUTS CCAC :

Vu la délibération du conseil de la Communauté de l'Aire Cantilienne du 25 octobre 2012 en faveur de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne aux communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly ;

Vu les délibérations des conseils municipaux adoptées à ce sujet ;

Vu l'arrêté préfectoral, notifié le 14 janvier 2013, qui porte extension du périmètre de la

CCAC à compter du 1er janvier 2014 ;

La Communauté de Communes a approuvé lors de son conseil du 23 septembre 2013, les projets de statuts ci-joints.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets de statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

### 5 - CONVENTION AVEC GRDF :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relatives aux concessions pour le service public de la distribution de gaz naturel,

La commune d'APREMONT dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel assuré par GrDF.

Les relations entre la commune et le concessionnaire sont formalisées dans un traité de concession rendu exécutoire le 28 Janvier 1987 qu'il convient de renouveler.

Le nouveau traité de concession qui est proposé comprend une convention de concession, un cahier des charges et des annexes.

Il a été établi sur la base du modèle de cahier des charges finalisé en septembre 2010 avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Il comporte plusieurs documents :

#### - une convention de concession,

- Délégation de la distribution publique de gaz naturel
- Durée de la concession : 30 ans
- Clauses de révision

- un cahier des charges annexé à la convention, précisant les droits et obligations de chacun des co-contractants.

#### - 5 annexes :

- l'annexe 1 regroupant les modalités locales liées au contrat de concession (nature du gaz distribué, contrôle des caractéristiques du gaz, les indicateurs de performance, le contrôle...)
- l'annexe 2 définissant les règles de calcul du critère de décision des investissements,
- l'annexe 3 définissant les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel, • l'annexe 3 bis présentant le catalogue des prestations du distributeur GrDF,
- l'annexe 4 définissant les conditions générales d'accès aux réseaux de gaz, appelées conditions standard de livraison
- l'annexe 5 précisant les prescriptions techniques du distributeur

Il est à noter que le nouveau traité de concession permettra à la commune de percevoir une redevance de fonctionnement et de recevoir chaque année un compte-rendu d'activités gaz pour l'exercice précédent.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler le traité pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GrDF pour une durée de 30 ans joint en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente convention.

### 6 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 €/mètre par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.



# Les Réunions du Conseil Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2013 (suite)

### 7 - PARTICIPATION SUITE

#### A LA LABELLISATION DE LA MOAT :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique territoriale et selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en oeuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, attestés par la délivrance d'un label dans les conditions prévues aux articles 28 et 29 du chapitre II du titre IV du décret 2011-1474.

Dans le domaine de la santé, la collectivité d'APREMONT souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Considérant la suffisance des crédits inscrits au budget primitif de l'année, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** Dans un but d'intérêt social, que la collectivité prendra en charge une somme

forfaitaire correspondant à 20 % du montant de la prime totale due par les agents et leurs ayants-droits en matière de santé.

Concernant la prévoyance la collectivité ne prendra plus en charge de participation.

**ARTICLE 2 :** Cette présente délibération sera effective à compter du 1er janvier 2014.

**ARTICLE 3 :** Le montant de cette participation inscrit à l'article 6458 du budget, sera versé directement aux organismes concernés et viendra en déduction de la prime totale due par les agents.

### 8 - CONVENTION URBANISME :

L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme ne sera plus assurée par les services de l'Etat à compter du 01 juillet 2015. Il nous est proposé de signer une convention de mise à disposition dont la validité courre jusqu'au 30 juin 2015 entre l'Etat et la Commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### 9 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à engager, liquider et mandater les investissements réalisés jusqu'au 31 mars 2014 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent de la Commune et de l'eau/assainissement.

Il s'engage en outre, à inscrire les dépenses correspondantes lors de l'adoption du budget primitif 2014

### 10 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU ET COMMUNE :

#### BUDGET EAU :

##### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTAT°CREDITS	AUGMENTAT°CREDITS
D 615 : Entretien et réparations	15 000,00 €		
D 023 : Virement à la sect°d'investis.		15 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	

##### INVESTISSEMENT

D 2762 : Créances droit déduction TVA		2 000,00 €	
D 2158-12 : BRANCHEMENTS PLOMB		13 000,00 €	
R 021 : Virement section exploitation			15 000,00 €
<b>Total</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

#### BUDGET COMMUNE :

##### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTAT°CREDITS	DIMINUTION CREDITS
R 758 : Produits divers			3 900,00 €
D 60612 : Energie, électricité		400,00 €	
D 60633 : Fournitures de voirie		3 500,00 €	

Les décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

## 11 - INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

### **Décide à l'unanimité :**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Etienne CARDOT, Receveur Municipal.

## 12 - CREATION DU POSTE D'ATSEM 1ère CLASSE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 mars 2013 concernant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,

Vu le procès-verbal de la commission d'évaluation professionnelle du 27 novembre 2013 déclarant Madame Virginie SANEL apte à intégrer le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 31/12/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents cette création.

## 13 - TAXE FONCIERE SUR LES TERRAINS DE GOLF :

Ce sujet fait l'objet d'un amendement. Nous en délibérons donc ultérieurement.

## 14 - TARIFICATIONS 2014 :

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas changer les tarifications (concessions,

location salle communale, prix du repas cantine, périscolaire, prix de l'eau).

## 15 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA 1ère TRANCHE DU MARCHE VOIRIE :

L'ADTO notre assistant conseil est en négociation avec les entreprises. Ce sujet fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

## 16 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA 2ème TRANCHE DU MARCHE VOIRIE :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux de renforcement de voirie rue du Geai, Place du 8 Mai, rue du Connétable et rue de saint-Maximin.

Ces travaux consistent en la réfection de voirie : Le devis s'élève à la somme de :

- SECT : 280 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ces travaux tels que défini ci-dessus,

- accepte le devis,

- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.

## 17 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA 2ème TRANCHE DU MARCHE VOIRIE :

Cette demande ne sera pas effectuée, le conseil ayant décidé la suppression des plateaux rue de Verneuil.

## 18 - PROJET DE DÉLIBÉRATION DE SAISINE DU CTP POUR LA FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENTS DE GRADE :

### **Projet de délibération :**

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 février 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire,

### **PROPOSE :**

- Au Conseil Municipal de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'AVANCEMENTS	TAUX (%)
Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjointes techniques	- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100

Ainsi proposé le 17/12/2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

## 19 - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rapporte la demande de Mr Portecop rue Aristide Briand quant aux deux places de stationnement gênantes devant chez lui empêchant plusieurs personnes de manœuvrer. Ceci sera solutionné.

- Monsieur Wilfrid LOSSEL demande des explications de la non-mise en place du radar pédagogique Allée du Parc. Monsieur le Maire précise que celui-ci a dû être rendu et que les personnes sollicitées par courrier pour couper leur haie qui gênait la mise en place de ce dernier n'ont pas répondu à notre demande.

Il demande la possibilité de repeindre les passages piétons et renouvelle sa demande d'installation d'un banc lorsque l'on va se promener à la table ronde.

- Monsieur Laurent DECOSTER rappelle son souhait qu'il y ait des contrôles de vitesse par la gendarmerie dans le village. Il demande que les trous de chaussée rue de Saint-Maximin soient rebouchés. De l'enrobé sera remis.

- Monsieur Eric KREMP demande si la révision de la charte du PNR est toujours prévue en 2016. Monsieur le Maire lui confirme.

- Monsieur Patrick BOUQUEAU précise qu'il serait bien d'informer le conseil que nous décidons de supprimer la société qui met à notre disposition un salarié pour effectuer le ménage des écoles et qu'en conséquence il est décidé de faire intervenir notre employé Monsieur Jean-Christophe MARTIN.

- Madame Florence LAJEUNESSE rapporte qu'il y a eu très peu de monde au téléthon mais que la recette a été plus importante que l'an passé et remercie les Associations participantes. Elle précise que lors de l'Arbre de Noël il y a eu un souci de livraison et donc des cadeaux manquants qu'elle récupérera cette semaine et que nous nous excusons pour ce désagrément. Elle précise que les volets de la salle communale seraient à changer ayant eu beaucoup de difficultés à les fermer. Cette demande est prise en compte. Elle demande aussi la révision du défibrillateur à la salle communale par une société spécialisée.

- Monsieur Jean CHAPPAZ distribue le tableau de présence des conseillers au bureau de vote des prochaines élections municipales les 23 et 30 mars 2014.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que-dessus, et ont les membres présents signé le registre.**



# Le Tambour d'Apremont

## EN CAS D'URGENCE & NUMÉROS UTILES

### SAPEURS-POMPIERS

Urgences (*centre de traitement de l'alerte*)  
..... 112

**SMUR** ..... 03 44 61 65 15

**GENDARMERIE** ..... 03 44 28 47 17

### CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL

Avenue Paul Rougé, Senlis.. 03 44 21 70 00

### AMBULANCES SENLISIENNES

..... 03 44 60 98 24

### SOS 60 SENLIS AMBULANCES

..... 03 44 60 00 40

**SOS MÉDECINS** ..... 03 44 66 44 66

### GAZ - ÉLECTRICITÉ - EAU

26, rue des Cascades  
60634 Chantilly ..... 0 801 247 591

Dépannage Electricité ..... 0 810 333 080

Dépannage Gaz ..... 0 810 433 080

Eau ..... 0 810 886 886

### EMPLOI - FORMATION

#### PÔLE EMPLOI

Agence locale Pablo Picasso  
60100 Creil ..... 3949

### MIEF / MISSION LOCALE

#### MAISON DE L'EMPLOI

Rue de la Gare  
60300 Senlis ..... 03 44 31 91 02

1, avenue du Général de Gaulle  
60500 Chantilly ..... 03 44 56 82 05

14, rue J.-J. Rousseau  
60800 Crépy-en-Valois ..... 03 44 59 44 00

### SANTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
Rue Ribot - BP 201  
60313 Creil Cedex ..... 36 46

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

2, rue Ch. Duguet  
60832 Creil Cedex ..... 0 820 25 60 20

